

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1979 B 00187 Numéro SIREN : 317 000 073 Nom ou dénomination : EUREX-CRMD
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2020 sous le numéro de dépôt A2020/000655

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE



813053

Dénomination : EUREX-CRMD
Adresse : 105 rue Des Mourettes 26000 Valence -FRANCE-
n° de gestion : 1979B00187
n° d'identification : 317 000 073
n° de dépôt : A2020/000655
Date du dépôt : 29/01/2020

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 23/03/2019



813053

EUREX- CRMD

SAS au capital de 500 000 €

Siège social : 105, Rue des Mourettes

26000 VALENCE

317 000 073 RCS Romans

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANS LE

29 JAN. 2020

ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 23 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit

Le 23 mars, à quatorze heures

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire à l'hôtel MAMA SHELTER,
13 rue Domer, à Lyon, sur convocation de la Présidence.

Sont présents, ou représentés :

certifié conforme
Kplb

Monsieur Charles, Fabrice DURAFFOURG, propriétaire de	1 action
Monsieur Jean Jacques GAUDILLAT, propriétaire de	1 action
Monsieur Doris PECOUT, propriétaire de	1 action
La société HOLDING E2A, propriétaire de représentée par monsieur Jean Jacques GAUDILLAT	1900 actions
La société EUREX-CFE, propriétaire de représentée par monsieur	2096 actions

Soit un total de

3999 actions

Sur les trois mille neuf cent quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (3999 actions) composant le capital
social.

Monsieur Charles Fabrice DURAFFOURG préside la séance.

Kplb

Monsieur Charles Fabrice DURAFFOURG propose de désigner comme secrétaire monsieur Jean Jacques GAUDILLAT, après avis des associés présents ou représentés.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social, conformément à l'article 26 des statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

Le rapport de la Présidence

Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

Examen du rapport de la Présidence sur les opérations de l'exercice clos au 30 septembre 2017

Approbation des comptes, et affectation du résultat de l'exercice clos au 30 septembre 2017

Quitus au Président,

Renouvellement du mandat du Président

Renouvellement des mandats des membres du comité de direction

Nomination d'EUREX-CFE au comité de direction

Agrément d'un nouvel associé

Questions diverses

Pouvoirs à donner pour formalités

Plus personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos au 30 septembre 2016, les approuve tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumé dans le rapport. L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution est adoptée à *l'unanimité*



DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée, en conséquence de ce qui précède, donne à la Présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 30 septembre 2017, qui s'élève à 52142€42, ainsi qu'il suit :

Après échanges, l'assemblée décide de distribuer un dividende de 70182€45, soit 17€55 par action

Prélèvement sur le poste « réserves ordinaires » d'une somme de	18040€13
Distribution du résultat au 30/09/2017	52142€42
Soit un dividende global de	70182€55

Montant éligible à l'abattement de 40% : 52€65

Montant non éligible à l'abattement de 40% : 70129€90

Conformément aux prescriptions de l'article 243 bis du CGI, l'assemblée prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos au 30/09/2016 : 77000€, soit 19€25 par action

Montant éligible à l'abattement de 40% : 77€

Montant non éligible à l'abattement de 40% : 76923€

Exercice clos au 30/09/2015 : 33000 euros , soit 8€25 par action.

Montant éligible à l'abattement de 40% : 33€

Montant non éligible à l'abattement de 40% : 32967€

Exercice clos au 30/09/2014 : Néant

Exercice clos au 30/09/2013 :

Dividende global distribué : 105000€, soit 26.25€ par titre

Montant global éligible à l'abattement à 40% : 105€

Montant global non éligible à l'abattement de 40% : 104895€

Cette résolution est adoptée à *l'unanimité*

Rptb

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat de Président de monsieur Charles Fabrice DURAFFOURG, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2020.

Cette résolution est adoptée à *L' unanimité*

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée renouvelle les mandats au comité de direction de la société HOLDING E2A, de monsieur Jean Jacques GAUDILLAT, et de monsieur Doris PECOUT, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos au 30 septembre 2020.

Cette résolution est adoptée à *L' unanimité*

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée nomme au comité de direction la société EUREX CFE, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS Annecy, numéro 417 626 280 00016, siège social 3, rue champ de la vigne, 74603 Seynod Cedex. Le représentant permanent de la société EUREX CFE au comité de direction, est monsieur Jean Luc FAYARD, Président de la société Eurex-CFE.

Cette résolution est adoptée à *L' unanimité*

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale agréé madame Ludivine PERBET, née le 29 juillet 1983, à Annonay, 07100, domiciliée 57, rue des Messicoles à Touloud, 07130, en qualité de nouvel associée.

Cette résolution est adoptée à *L' unanimité*

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à *L' unanimité*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14h30

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le président, les membres du bureau, et les associés présents ou leur mandataire.

